



DOSSIER DE CANDIDATURE

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL

NIVEAUX 4^{ÈME} & 3^{ÈME}

collège
Jacques Brel



académie
Grenoble



Année scolaire : 2026 / 2027

1– Objectifs de la section sportive

La section sportive handball du collège Jacques Brel de Beaupaire a pour ambition d'offrir aux élèves volontaires un cadre privilégié pour concilier **réussite scolaire** et **épanouissement sportif**. Elle vise à accompagner chaque jeune dans un parcours complet qui favorise à la fois la progression technique, le développement personnel et l'engagement citoyen.

1. Développer les compétences sportives et personnelles des élèves

La section permet aux élèves d'approfondir leur pratique du handball grâce à :

- un entraînement régulier et structuré, intégré dans l'emploi du temps
- l'acquisition et le perfectionnement des fondamentaux techniques
- la compréhension des principes tactiques individuels et collectifs
- une préparation physique adaptée au développement des jeunes sportifs

La section sportive contribue au développement de compétences essentielles comme l'autonomie, la rigueur et le sens du travail, tout comme la confiance en soi et la capacité à s'investir dans un projet à moyen/long terme.

2. Renforcer la liaison entre l'établissement et le club

Grâce au partenariat avec l'US Beaupaire Handball, la section offre une continuité dans l'apprentissage :

- cohérence entre entraînements scolaires et travail réalisé en club
- accompagnement par des entraîneurs diplômés et expérimentés
- possibilité d'un parcours sportif durable, du collège jusqu'aux catégories supérieures

3. Concilier réussite scolaire et investissement sportif

La section sportive s'inscrit pleinement dans le projet éducatif du collège Jacques Brel. Elle veille à ce que l'engagement sportif conforte la motivation et la discipline des élèves et reste compatible avec les exigences scolaires en encourageant une organisation personnelle efficace.

2 – Fonctionnement de la section sportive

Afin de permettre la réussite éducative de l'élève et la recherche de l'excellence sportive, la « charge » sportive représente :

- Des créneaux hebdomadaires d'entraînement pendant le temps scolaire (sur le temps méridien, 3 à 4h par semaines).
- Des entraînements et des compétitions hors temps scolaire
- La participation aux compétitions avec l'Association Sportive.

La coordination entre l'établissement scolaire et le club sera opérée par M. Magnier, professeur d'EPS et responsable de la section.

L'élève sera obligatoirement licencié à l'Association Sportive du Collège. Le prix de la licence UNSS est de 35 € et est à régler lors de l'inscription. L'élève devra également être inscrit dans un club de Handball affilié FFHB à compter de la rentrée 2026.

IMPERATIF : A chaque rentrée scolaire, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Handball, rédigé par un médecin, doit être fourni au professeur d'EPS.

3 – Charte de la section sportive

Engagement – Réussite – Exemplarité

L'inscription en Section Sportive Scolaire (SSS) est une démarche volontaire qui implique l'adhésion totale de l'élève et de sa famille aux principes définis dans la présente charte. L'objectif est de permettre à l'élève de s'épanouir dans sa discipline tout en garantissant sa réussite scolaire.

Engagements de l'élève	Engagements de la famille	Engagements de l'encadrement
Participer à tous les entraînements et activités de la section	Soutenir la participation régulière de l'élève.	Proposer un encadrement de qualité, sécurisant et bienveillant.
Adopter un comportement exemplaire au collège, en entraînement et en compétition.	Respecter les horaires, les règles et les besoins de l'organisation sportive.	Assurer un suivi individualisé et encourager la progression de chaque élève.
Associer engagement scolaire et sportif intensif.	Veiller à la compatibilité entre travail scolaire et section sportive.	Garantir un cadre d'entraînement structuré et sécurisé.
Préserver le matériel et les installations.	Informers rapidement en cas d'absence ou problème.	Promouvoir les valeurs éducatives : respect, effort, solidarité, fair-play.

Priorité à la réussite du double projet :

La pratique sportive soutenue de l'élève ne doit pas être une justification à une baisse des résultats ou un relâchement dans le travail.

- **Équilibre** : L'élève s'engage à s'organiser pour que ses devoirs / leçons restent sa priorité absolue.
- **Suivi pédagogique** : Les résultats scolaires sont examinés lors de chaque conseil de classe (ou lors des points d'étape réguliers).
- **Alerte** : En cas de difficultés, l'équipe pédagogique se réserve le droit d'alléger temporairement l'emploi du temps sportif de l'élève pour lui permettre de se recentrer sur ses études.

Comportement et exemplarité :

En tant que membre d'une structure d'excellence, l'élève représente le collège, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (compétitions, déplacements).

- **Respect** : Un comportement irréprochable est attendu envers tous les acteurs.
- **Valeurs** : La politesse, la ponctualité, le respect du matériel et des locaux sont des piliers de l'intégration à la section.
- **Rayonnement** : L'élève doit être un moteur de l'esprit sportif au sein du collège. Tout manquement grave au règlement intérieur pourra entraîner des sanctions spécifiques.

Investissement et Assiduité :

L'appartenance à la section sportive est un privilège qui exige une motivation constante.

- **Présence** : La participation aux entraînements et aux compétitions UNSS est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un motif valable.
- **Engagement** : L'élève doit faire preuve d'un investissement total lors des séances. Le manque d'envie, la passivité ou une attitude nuisible au groupe ne seront pas tolérés.

Procédures de suivi et sanctions :

Le maintien de l'élève dans la SSS est soumis au respect des points précédents. En cas de manquement, les mesures suivantes pourront être prises :

1. **Avertissement formel** : Pour un premier relâchement (scolaire ou comportemental).
2. **Suspension momentanée** : Retrait de la section pour une durée déterminée afin de provoquer un sursaut de l'élève. Durant cette période, l'élève suit son emploi du temps de classe normal mais n'est pas admis aux entraînements.
3. **Exclusion définitive** : En cas de faute grave, de non-respect persistant du règlement ou d'un échec scolaire lié à un manque de travail flagrant. Cette décision intervient après un entretien avec l'élève et sa famille.

4 – Conditions d'admission

Pour prétendre à intégrer la section sportive il faut :

- Être admis au collège Jacques Brel sans avoir de difficultés scolaires particulières.
- Être apte sur le plan médical.
- Être licencié à compter au moins de la rentrée 2026 dans un club de handball.
- Présenter un potentiel sportif et être prêt à s'engager dans la démarche Section sportive ;

Documents à fournir :

- Bulletins de l'année en cours 1^{er} et 2nd trimestre
- Dossier de candidature dûment complétée et signée
- Lettre de motivation de l'élève : « *Pourquoi souhaites-tu entrer en section sportive au collège Jacques Brel de Beaurepaire ?* »

A envoyer par mail à l'adresse : kevin.magnier@ac-grenoble.fr

À la suite de l'envoi du dossier, une commission composée de membres du collège et du club se réunira pour statuer sur votre candidature.

5 – Contacts et informations

Simon Issartel, Coordinateur pour l'USB HB : communication.usbhand@gmail.com

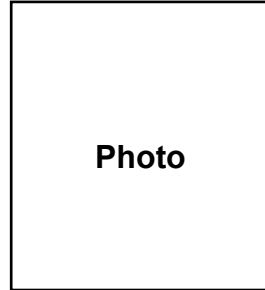
Kevin Magnier, professeur d'EPS et Coordinateur : kevin.magnier@ac-grenoble.fr

Agenda :

Date butoir	Description
5 mai	Journée portes ouvertes et tests terrain
11 mai au plus tard	Rendu du dossier d'inscription
10 mai	Etude finale des candidatures
Début juin	Communication des résultats

Dossier de candidature

Identité du candidat :



Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Etablissement fréquenté :

Responsable(s) légaux :

Tel : Mail :

Pratique le handball en club ? OUI / NON

Nom du club et de l'entraîneur :

NB années de pratique :

Niveau de l'équipe :

Poste(s) : DROITIER / GAUCHER / AMBIDEXTRE

Avis de l'entraîneur :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis du professeur d'EPS (NOM / Prénom :) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis du chef d'établissement (NOM / Prénom :) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cachet et signature de l'établissement :

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :

Lettre de motivation

Nom et Prénom de l'élève :

Classe à la rentrée 2026 :

Pourquoi souhaites-tu entrer en section sportive handball au collège Jacques Brel ?